

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Montluçon Communauté

www.montlucon-communaute.com

Commune de PREMILHAT

Règlement graphique

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Montluçon Communauté

Echelle : 1 / 8500 ème

Approbation du projet

25 novembre 2024

Numéro	Libellé	Bénéficiaire	Surface en m²
p11	Création d'une base nautique, d'un parking et une aire de retournement bus	Communauté d'Agglomération de Montluçon	5722.03
pr11	Elargissement de la RD 605 le long de l'étang de Saul	Département de l'Allier	2911.17
pr12	Création d'un chemin piétonnier	Commune de Prémathat	7200.01
pr13	Elargissement voie communale	Commune de Prémathat	654.81
pr14	Création d'un chemin piétonnier	Commune de Prémathat	1231.07
pr15	Aire d'accueil des gens du voyage	Commune de Prémathat	4966.39
pr2	Cheminement doux	Commune de Prémathat	2841.96
pr3	Création de parking lié à l'étang de Saul	Commune de Prémathat	406.88
pr4	Elargissement de la RD 440 depuis le cimetière jusqu'à la limite de la commune	Département de l'Allier	5748.21
pr4	Elargissement de la RD 440 depuis le cimetière jusqu'à la limite de la commune	Département de l'Allier	358.77
pr5	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	5367.74
p5	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	966.13
p5	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	1017.99
p6	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	3087.55
p6	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	3294.30
p7	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	1044.23
p7	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	1536.59
p8	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	9.16
p8	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	1999.98
p9	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	166.60
p9	Elargissement de la RD 605	Département de l'Allier	89.49

PRESRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles

Arbres remarquables (art. L151-23 du C.U.)

Bâtiments remarquables (art L151-19 du C.U.)

Petits patrimoines (art L151-19 du C.U.)

Mares (art L151-23 du C.U.)

Prescriptions linéaires

Haut (art L151-23 du C.U.)

Linéaire commercial ((art L151-16 du C.U.)

Prescriptions surfaciques

Espaces Boisés Classés ((art L113-1 du C.U.)

Emplacements réservés ((art L151-41 du C.U.)

Espaces remarquables du paysage (art L151-23 du C.U.)

Bois et bosquets (art L151-23 du C.U.)

Bâtiment susceptible de changer de destination (art L151-11 du C.U.)

Ensemble cohérent patrimonial ((art L151-19 du C.U.)

Ripisylve (art L151-23 du C.U.)

Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151-7 du C.U.)

Zones humides (art L121-23 du C.U.)

Zonage

AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle

AUel : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP

AUem1 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP

AUem2 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP - Zone de la Loue

A : Zone agricole

Aeol : Zone agricole destinée à recevoir des installations éoliennes

Agv : Zone agricole destinée à recevoir l'installation des gens du voyage

Ap : Zone agricole à préserver pour des motifs paysagers et écologiques

Apv : Zone agricole destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol

N : Zone naturelle

Np : Zone naturelle à préserver pour des motifs paysagers et écologiques

Nc : Zone naturelle accueillant des carrières

Ncab : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulottes

Ncab1 : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulottes à Villebret

Ncab2 : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulottes du camping municipal de Mazarin

Ne : Zone naturelle dédiée aux équipements

Ne1 : Zone naturelle dédiée aux équipements de la piste de mini-racing

Ngv : Zone naturelle destinée à recevoir l'installation des gens du voyage

Nl : Zone naturelle à vocation de loisirs

Nm : Zone naturelle mixte (activités, hébergement...)

Nparc : Zone naturelle dédiée aux équipements

Npv : Zone naturelle destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol

Nsta : Zone naturelle dédiée à l'accueil de camping-car

Ua : Zone urbaine de centralité

Uaca : Zone urbaine de centre ancien de Montluçon

Uacv : Zone urbaine de centre-ville de Montluçon

Ubd : Zone urbaine d'habitat individuel dense majoritaire

Ubp : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire majoritaire

Uc : Zone urbaine d'habitat collectif majoritaire

Uec1 : Zone commerciale dont la taille est supérieure à 30 ha et dont le niveau d'offre correspond à une consommation exceptionnelle

Uec2 : Zone commerciale dont le niveau d'offre permet un rayonnement à l'échelle communautaire

Uec3 : Zone commerciale de proximité

Uei : Zone d'activités à vocation industrielle

Uei1 : Zone d'activités de niveau 1 définies dans le SCot

Uei2 : Zone d'activités de niveau 2 définies dans le SCot

Uei3 : Zone d'activités de niveau 3 définies dans le SCot

Uei4 : Zone d'activité où le stockage et le dépôt de matériel à l'air libre est autorisé dans certaines conditions

Uem : Zone urbaine d'activités économiques mixtes

Uem1 : Zone d'activités économiques mixtes permettant à la fois l'accueil d'activités industrielles structurantes et l'accueil de commerces d'importance

Ueq : Zone urbaine d'équipements publics

Uf : Zone urbaine de faubourg

Uh : Zone urbaine relative aux hameaux

Ut : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

U1 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

U11 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

U12 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

Autres

Routes primaires (BD Topo IGN)

Routes secondaires (BD Topo IGN)

Bâtiments (DGFP - PCI Vecteur - Avril 2023)

Limites cadastrales (DGFP - PCI Vecteur - Avril 2023)

Sources : IGN, DGFP PCI Vecteur Avril 2023, SAGE, DDT03